



**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
Ecole de Musique de l'Artois  
Année scolaire 2018/2019—Période de Septembre à Juin**

**TARIFS PAR ELEVE POUR LES PERSONNES DES COMMUNES  
NON ADHÉRENTES AU SIVU**

*(c'est-à-dire dont la résidence principale se situe hors des communes de  
Neuville Saint Vaast, Maroeuil et Roclincourt)*

**Formation Musicale (F.M.) et Formation Instrumentale (F.I.)**

	<u>Facturation annuelle</u>
F.M. éveil Musical :	143 €
F.M. : 1ère année (1CA)	198 €
F.M. : 2ème et 3ème année (1CB, 1CC) :	198 €
F.M. : dès la 4ème année (1CF et plus) :	298 €
F.I. : 1ère, 2ème, et 3ème année ( 1CA, 1CB, 1CC) :	645 €
F.I. : dès la 4ème année ( 1CF et plus) :	967 €

**ATTENTION :**

- Les élèves extérieurs aux communes du SIVU participant à la classe d'orchestre dès la deuxième année de formation musicale et/ou membres des harmonies de Neuville Saint Vaast et Maroeuil sont priés de se rapprocher des Maires des communes.

**La classe d'orchestre est obligatoire dès la 2ème année d'instrument (1CB).  
Le coût est intégré dans les tarifs de la formation (ci-dessus).**

**INSTRUMENTS PRATIQUES :**

Flûte, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone,  
Tuba, Cor, Percussions.

**FACTURATION TRIMESTRIELLE**

Une facture est envoyée aux familles à chaque début de trimestre.

**INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :**

Prendre contact avec le secrétariat du SIVU :  
E-mail : [contact@musicartois.fr](mailto:contact@musicartois.fr)  
Tél. : 03 21 24 56 55 le mercredi de 9h15 à 11h15



**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Ecole de Musique de l'Artois »  
3, rue du Général Leclerc—62161 MAROEUIL**

